



N° 24859

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-2 et L. 520-10 ;

Vu la délibération n°73 du conseil communautaire du 25 novembre 2022 relative à la répartition d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 05 octobre 2021 relative à la conclusion d'un accord cadre à titre de commande n° 2021-41300001 avec la société L'ETM ENVIRONNEMENT pour la fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers et fourniture de pièces pour leur maintenance - Lot 1. Fourniture et livraison de véhicules automobiles intelligents pour les déchets ménagers recyclables, les emballages ménagers recyclables et le verre ;

Vu l'acte d'engagement n°42 du marché sus-cité et notamment son article 5.1 relatif à la durée du marché ;

CONSIDERANT que le marché précité a été notifié le 22 mars 2020 pour une période initiale de trois ans renouvelable à titre pour une période d'un an, soit une durée maximale totale prolongée continue de 4 ans ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 5.1 de l'A.E. le pouvoir adjudicataire peut, par décision expresse, renoncer à reconduire le marché avant l'expiration du délai de préavis fixé par le contrat ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le Pôle présente environnement de Limoges Métropole quant au non-renouvellement de ce marché ;

DECISION

Le marché n° 2021-41300001 relatif aux « Fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers et fourniture de pièces pour leur maintenance - Lot 1. Fourniture et livraison de véhicules automobiles intelligents pour les déchets ménagers recyclables, les emballages ménagers recyclables et le verre » ne sera pas reconduit au-delà de la période initiale.

Fait à Limoges,

Publié le 07/02/2024



Signé électroniquement le 07/02/2024

Par Sébastien RODRIGUES

Président de Limoges Métropole
19 Avenue de la République
87000 Limoges

Appareil certifié

DÉCISION

Décision concernant la non reconduction du marché Fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers et fourniture de pièces pour leur maintenance - Lot 1

1 DOCUMENT - Publié le 7 Février 2024



DEC_CP_24859_EQUIPEMENTS_COLLECTE_POINTS_APPORT_VOLONTAIRE_DECHETS_LOT_1.pdf
(.pdf, 226,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**